

MAIRIE DE GUMIERES

CONVOCAION POUR UNE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e)s à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en mairie le

Jeudi 05 septembre 2019 à 19h00 heures

I – Délibérations à l'ordre du jour

- 1) **Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 juillet 2019.**
- 2) **Délibération concernant la vente de la parcelle AC111.**
- 3) **Un Arrêté tacite de non opposition à déclaration préalable (DP 063 331 19 A 0001) né le 22 avril 2019 vient de faire l'objet d'une demande de recours gracieux de retrait auprès du Préfet du Puy de Dôme par la Commune de Gumières.**

La société ABO Wind, porteuse du projet faisant l'objet de l'Arrêté, société mère de la SNC Ferme Eolienne de Gumières qui bénéficie d'un permis de construire 8 éoliennes et 2 postes de livraison, a entendu le modifier en demandant au Préfet du Puy de Dôme la réalisation d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint Clément de Valorgue au lieu de l'emplacement prévu initialement.

Cette déclaration préalable a donc pour objet de permettre la modification du parc éolien autorisé par un permis de construire du Préfet de la Loire, lequel est en cours de validité et est actuellement contesté devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Autorisation à donner au Maire pour le cas échéant ester en justice, auprès de la ou des juridictions habilitées, avec tous pouvoirs, afin d'obtenir l'annulation de l'Arrêté du 13 juin 2019 du Préfet du Puy de Dôme.

- 4) **Le recours de la Commune de Gumières contre le projet de parc éolien de la « Ferme Eolienne de Gumières » est en cours d'instruction devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Complément indispensable aux délibérations prises antérieurement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'intérêt pour la Commune de poursuivre cette procédure.**
- 5) **Acquisition du tènement immobilier situé à Rochigneux, section ZA60.**

II – Questions diverses

Gumières, le 2 septembre 2019
Le Maire

